

NOUVEAU

BusinessComposit

Prévoyance professionnelle pour entreprises exigeantes



- **Flexibilité maximale: nouveau produit dans le domaine du 2^e pilier**
- **Commercialisation dès avril 2010**
- **Moderne et sur mesure:
complète la palette de produits PAX de façon optimale**
- **Collaboration sans problèmes**
- **Atterrissage précis**

Flexibilité maximale: nouveau produit dans le domaine du 2^e pilier

Un sondage PAX effectué auprès des courtiers en décembre 2009 a révélé ce dont le marché a besoin: des solutions de prévoyance qui sont adaptées individuellement à l'entreprise. Avec BusinessComposit, cela est désormais possible. Plus de plans standards, mais, par contre, flexibilité entière dans le choix de la solution de prévoyance pour le client. Avec BusinessComposit, la PAX complète son offre dans la prévoyance professionnelle. Le nouveau produit BusinessComposit mise sur une flexibilité maximale. L'objectif est de satisfaire aux besoins du marché à 100%.

Commercialisation dès avril 2010

Le nouveau produit BusinessComposit sera commercialisé à partir d'avril 2010. Deux événements réunissant les courtiers et – le 28 avril 2010 à Zurich et le 5 mai 2010 à Lausanne – proposant un programme-cadre captivant, offriront la possibilité aux courtiers de faire plus ample connaissance avec le nouveau produit BusinessComposit et avec la PAX.

Moderne et sur mesure: complète la palette de produits PAX de façon optimale

Avec BusinessComposit, la PAX quitte les sentiers battus. Il n'y a plus que les produits standards qui complètent l'offre de produits, mais également un produit très flexible – BusinessComposit. Celui-ci multiplie les possibilités pour les entreprises employant 10 salariés et plus de choisir une solution de prévoyance constituée individuellement selon les besoins de l'entreprise. L'entreprise a le choix: toutes les combinaisons de plans de prévoyance judicieuses et légalement autorisées peuvent être choisies et ce, pour un nombre de groupes de personnes différents pouvant aller jusqu'à 5. Les contributions de risque et de frais sont calculées individuellement pour chaque personne assurée. En fonction de la branche, les dommages prévisibles en matière d'incapacité de gain sont tarifés et perçus individuellement. La contribution pour frais de gestion par personne s'élève au maximum à CHF 252.50 (état 2010). De la sorte, chaque client reçoit son offre «sur mesure».

Collaboration sans problèmes

Le courtier/l'entreprise prend contact avec la PAX et soumet la demande d'offre. Sur la base des informations fournies, la PAX établit le plan de prévoyance et calcule les prestations et les contributions. Le courtier/l'entreprise reçoit immédiatement l'offre de la PAX. Dès que le courtier ou l'entrepreneur accepte l'offre de la PAX, cette dernière lui remet les documents contractuels correspondants (tels que p. ex. le contrat d'adhésion) que le client doit signer. Dès que ces documents parviennent à nouveau à la PAX, ils sont – après examen du risque – contresignés et remis au courtier ou à l'entrepreneur avec les documents s'y rapportant (tels que p. ex. les règlements).

Atterrissage précis

Des études de marché ont montré que la PAX répond aux exigences du marché avec le nouveau produit BusinessComposit. Un très large éventail de possibilités, sur mesure pour le client et adapté à ses besoins, comble toutes les exigences. Nous offrons la garantie au courtier/fiduciaire de proposer une solution de prévoyance qui correspond au client.